

2. Le fonctionnement de l'Europe : gérer l'unité dans la diversité.

2.1 De la fondation à l'élargissement

2.1.2 Jean Louis Bourlanges : Intervention au colloque Chine Europe de Nansha

Le problème historique qui s'est posé à l'Europe - affirmer son unité de culture, de valeurs et d'intérêts tout en respectant l'identité de ses composantes - est né d'une contradiction fondamentale dans le développement historique de l'Union, contradiction qui s'exprime dans deux formules également vraies l'une et l'autre :

1) c'est l'Europe qui a inventé, sur les décombres de l'empire romain, l'Etat-Nation comme mode d'organisation politique privilégié d'une société moderne.

L'Etat-Nation est donc au coeur de l'identité européenne et il est profondément irréaliste de prétendre organiser le continent européen en niant le fait national.

2) c'est la division de l'Europe entre Etats-Nations qui, à partir de la fin du XVIIIe siècle, a plongé l'Europe dans une fièvre autodestructrice qui s'est terminée en apocalypse avec les deux guerres mondiales.

L'Union européenne a été inventée pour résoudre cette quadrature du cercle : comment respecter, dans leurs profondes diversités, les Etats qui font partie du patrimoine identitaire européen, comment maintenir une unité de civilisation et de politique en permanence liées, contrecarrées, remises en cause par l'existence même de ces Etats.

Ce qui fait l'identité de l'Europe a également fait sa division.

J'examinerai successivement la réponse de principe que les pères fondateurs de l'Union européenne, comme Jean Monnet, ont donné à la question, puis les nouveaux défis auxquels l'Europe est confrontée avec la chute de l'Union soviétique et la globalisation, et enfin les conditions auxquelles les Européens d'aujourd'hui doivent satisfaire s'ils veulent relever le double défi de la mondialisation économique et de la politique.

Concilier unité et diversité : la réponse des Européens

Cette réponse est à la fois subtile et équilibrée. Elle tient en deux formules : reconnaître les Etats comme les composantes centrales de l'Union, soumettre ces mêmes Etats à une règle de droit commun, définie avec leur accord et capable de fédérer leurs énergies tout en leur évitant de céder à la violence, au chantage, à l'intimidation, à la guerre.

Bref, d'un côté respecter ; de l'autre mettre en commun.

C'est peu dire que l'Europe respecte les Etats. C'est une Europe des Etats que nous avons bâtie. Ce sont en effet les Etats, et non l'Union comme aux Etats-Unis, qui décident souverainement de mettre ou de ne pas mettre telle ou telle compétence en commun. Ce sont eux surtout qui, dans le cadre du Conseil européen des chefs d'Etats des gouvernements ou du Conseil des Ministres, prennent toutes les grandes décisions. Ce sont les banquiers nationaux qui gèrent la banque centrale et ce sont les systèmes judiciaires nationaux qui disent le droit. Fût-il celui de l'Union, sur l'ensemble du territoire.

La comparaison avec les Etats-Unis s'impose ici. Les Etats-Unis ont inventé un fédéralisme frontière, un fédéralisme dans lequel les Etats en tant que tel ne jouent aucun rôle au niveau fédéral. L'Europe, elle, a inventé ce que l'on appelle un fédéralisme coopératif, c'est-à-dire un fédéralisme qui est directement piloté par les Etats et par leurs gouvernements. Aux Etats-Unis, les Etats fédérés sont soumis à la fédération. En Europe, ce sont eux qui gèrent la fédération.

Car, et c'est là l'idée révolutionnaire de ceux qui ont inventé l'Union, c'est bien dans une logique commune, dans une logique fédérale que s'inscrit l'action des Etats. L'Union européenne continue à faire subir aux Etats la même sorte de mutation que le Léviathan de Hobbes et le Contrat Social de Jean-Jacques Rousseau ont fait subir aux individus : elle les transforme en partenaires respectés et respectables, soumis à la règle de droit commune et cessant par là même d'être ou menaçant ou menacé. Dans l'état sauvage décrit par Hobbes, "l'homme est un loup pour l'homme" et seul le pacte

social lui apporte la sécurité qui garantit son épanouissement personnel. Dans l'état sauvage de la vieille Europe, l'Etat était un loup pour l'Etat et l'Union européenne lui apportait la certitude que son intérêt légitime serait préservé dès lors qu'il prendrait en compte l'intérêt légitime de l'autre. Rousseau avait inventé l'individu citoyen, Jean Monnet a inventé l'Etat citoyen.

Les instruments de cette mise en commun, de cette soumission des Etats à un bien commun qu'ils édifient ensemble, sont au nombre de cinq :

- l'existence d'une commission supranationale qui ne décide pas mais qui propose et exécute les décisions prises par d'autre, et qui joue, ou devrait jouer, un rôle essentiel dans la fabrication des décisions communes puisqu'elle seule a une vision d'ensemble de l'équilibre à trouver entre l'intérêt général et les intérêts particuliers des Etats-Membres et qu'elle a donc le pouvoir de rassurer ces Etats au moment même ou elle les invite à l'action.

- le rôle d'un parlement supranational , celui dont avec Monsieur Michel Rocard j'ai l'honneur de faire partie, qui ne décide jamais seul, qui n'a pas le pouvoir d'imposer sa volonté aux Etats, mais sans l'accord duquel la plupart des décisions d'ordre législatives et budgétaires ne peuvent être prises. L'opposition entre le Parlement qui représente le peuple et le Conseil qui représente les gouvernements, c'est la garantie d'un équilibre satisfaisant entre l'exigence démocratique et la prétention technocratique.

- la soumission de chaque Etat membre à leur volonté collective par l'introduction de ce que l'on appelle la majorité qualifiée. Il ne faut pas se méprendre à ce sujet : le principe de la majorité qualifiée, c'est-à-dire la nécessité pour décider d'obtenir l'accord d'une majorité sensiblement plus forte que la majorité simple, n'est pas une machine à diviser, à dresser une moitié de l'Europe contre l'autre. C'est au contraire un instrument de dynamique du groupe car l'exigence d'une majorité forte oblige ceux qui veulent aboutir à faire des concessions à ceux qui résistent ou qui hésitent et l'absence de veto individuel oblige ceux qui veulent freiner le mouvement à trouver des alliés donc à faire preuve de bonne foi. Le système majoritaire divisait. Le système unitaire paralysait. Seule la majorité qualifiée rassemble et mobilise. Je dirais volontiers, pour paraphraser Clausewitz, qu'elle est la continuation du consensus par d'autres moyens que l'unanimité.

- la subordination des Etats aux décisions d'une autorité juridictionnelle indépendante, la Cour de justice, qui ne crée pas la règle de droit mais qui en garantit le respect de la part de ceux-là mêmes qui l'ont édictées.

- je mentionne enfin cette institution capitale qu'est la Banque centrale européenne, qui occupe une place à part dans le système parce qu'elle repose sur la transposition au niveau communautaire du principe d'indépendance de la banque centrale par rapport aux autorités gouvernementales, principe que chaque Etat membre avait décidé de reconnaître pour ce qui le concerne.

Tel est le système que nous avons mis en place. Qui combine le pouvoir des Etats avec le souci de l'efficacité, de la démocratie et du respect de la règle de droit. On lui oppose souvent ce que l'on appelle la logique intergouvernementale. Pauvre logique intergouvernementale qui est à la logique communautaire ce qu'une abîme est à un être humain : le degré zéro de la complexité. Point d'initiative en amont, point de parlement, point de majorité qualifiée, point de sanction en cas de manquement à la règle de droit. Vingt-cinq chiens de faïences qui se dévisagent et ne décident rien. Vive l'Europe communautaire, à bas l'Europe intergouvernementale !

Les nouveaux défis

Ce système a bien fonctionné mais il a cessé d'être pleinement opérationnel à partir de 1989, c'est-à-dire depuis la fin de la guerre froide, depuis le retrait soviétique d'Europe centrale et orientale suivi de la chute de l'Union soviétique, et depuis l'avènement d'un monde unique et d'une économie globalisée soumise à des mouvements contradictoires. Ces mouvements sont au nombre de trois :

- 1) Les tâches que le système a assumées sont infiniment plus lourdes que dans la période précédente.
- 2) Les contraintes fédérales imposées aux Etats sont beaucoup plus fortes.
- 3) La résistance des Etats devant ces contraintes est, elle aussi, beaucoup plus forte que dans le passé.

C'est la combinaison de cette tendance lourde qui explique les difficultés présentes de l'Union et la plonge en fait dans une crise sourde, nette, profonde.

- 1989 représente une véritable révolution copernicienne pour les Européens.

L'Union avait pour objet d'organiser les échanges intra communautaires et d'assurer la paix et la bonne entente entre Européens. La responsabilité de la relation entre l'Europe et le reste du monde était largement déterminée dans un cadre différent, celui de la communauté Atlantique animée par les Etats-Unis.

Aujourd'hui, tout est différent. Le problème central des Européens n'est plus d'établir la paix entre eux mais d'organiser leur relation économique et commerciale avec le reste du monde en particulier dans le cadre de l'OMC. Politiquement, les Américains s'intéressent de moins en moins aux Européens et les Européens ont de moins en moins besoin des Etats-Unis pour assurer leur sécurité. Résultat, les Européens doivent se donner les moyens d'agir ensemble vis-à-vis de l'extérieur, ce qui est beaucoup plus lourd, beaucoup plus exigeant que la simple élimination des tensions intérieures à l'Europe de l'époque précédente. Avant, il suffisait d'ajuster des intérêts marginalement différents en vue d'éviter des tensions ou des conflits. Aujourd'hui il faut mener une véritable politique commune, ce qui suppose un degré d'entente et de cohésion beaucoup plus fort de la part des membres du club.

- On observera en second lieu que les contraintes fédérales sont beaucoup plus fortes qu'avant, ne serait-ce que sur l'effet du nombre. Quand vous devez mettre d'accord six pays, c'est relativement facile et vous pouvez même y parvenir le plus souvent par consensus. Quand vous devez mettre vingt-cinq Etats d'accord, l'unanimité est une promesse de paralysie. Seule la logique fédérale, fondée sur une responsabilité croissante des instances supranationales et sur l'existence de décisions à la majorité qualifiée, est de nature à garantir un minimum d'efficacité. Contrairement à ce que l'on pense, plus l'Europe s'élargit, plus l'exigence fédérale s'impose.

- On constate en troisième lieu que la résistance des Etats aux logiques d'intégration fédérale est sensiblement plus forte que dans le passé. Ce phénomène s'explique pour l'essentiel de deux manières. D'abord l'augmentation du nombre des Etats-Membres donne à chacun d'entre eux le sentiment d'une certaine marginalisation. L'Union apparaît plus comme une intruse qui pénètre chez vous que comme un instrument d'action au service de vos intérêts. De là, la tendance, particulièrement sensible au sein des Etats petits et périphériques à se protéger de l'Union plutôt qu'à la renforcer.

Il y a également l'hétérogénéité croissante de l'Union. L'Europe des Six rassemblait des nations opulentes, catholiques pour la plupart, centrées sur le bassin rhénan. L'Europe des Vingt-cinq est un ensemble géographique fort éclaté, religieusement composite, économiquement inégal. Trop d'hétérogénéité rend impossible la relation de confiance qui est à la base du transfert de compétence à une autorité fédérale.

Le problème est d'autant plus aigu que l'Union ne s'est pas donné de critères clairs et précis pour l'adhésion des nouveaux membres. Elle s'engage aujourd'hui dans un processus indéterminé d'ouverture aux Etats balkaniques et à la Turquie. Elle ne sait que dire de l'Ukraine et ne peut ignorer qu'elle sera, tôt ou tard, confrontée à la candidature de la Moldavie, des Etats trans-caucasiens, et une fois les changements politiques intervenus dans ce pays, de la Biélorussie. Il est clair que la logique de l'élargissement indéfini et de l'approfondissement fédéral se contredisent : la sagesse populaire nous enseigne en France que « Qui trop embrasse, mal étire ».

La crise institutionnelle qui a éclaté avec les référendums français et néerlandais sur le projet de constitution, crise qui couvait depuis plus de dix ans, n'est rien d'autre que l'expression de l'incapacité présente des Etats européens à gérer adéquatement ces tendances contradictoires.

Comment les Européens peuvent-ils sortir de la contradiction ?

Faute de temps je me contenterai de quelques brèves observations. Il me semble que l'Union européenne est aujourd'hui à la croisée des chemins et qu'il lui faut répondre à quatre questions :

1) La question identitaire

L'Union européenne a-t-elle vocation à être l'expression politique d'une civilisation historique particulière inscrite sur un territoire déterminé ou a-t-elle vocation à s'élargir indéfiniment par addition progressive des Etats qui partagent ses valeurs ?

2) La question politique

L'union a-t-elle vocation à devenir un acteur politique à part entière capable de tenir sa place dans un univers multipolaire ou doit-elle se contenter d'être une zone d'échange économique et de coopération juridique organisée entre ses membres, une sorte de mini-ONU régionale, dépourvue de pouvoir et de cohérence ?

3) La question économique

L'Europe doit-elle s'arrêter là où elle en est dans le processus économique ou doit-elle au contraire se donner des objectifs plus ambitieux ? On en distinguera deux : prolonger l'Union monétaire par une véritable Union économique et budgétaire, qui seule, permettra de réussir un solide Policy Mix européen ; prendre sa part dans une entreprise de mondialisation afin de mieux lier une logique de marché, d'échange et de concurrence avec le respect d'un Etat de droit défendu en commun.

Toutes ces questions sont solidaires les unes des autres. Ce sont les mêmes qui professent un élargissement inconditionnel, un apolitisme assumé, à l'imitation de la timidité de l'intégration économique et le basculement discret vers l'intergouvernemental. Je suis personnellement de ceux qui pensent exactement l'inverse. Je crois à l'absolue nécessité de faire la pause en matière d'élargissement, de faire de l'Union un acteur politique respecté, de compléter l'Union monétaire par une harmonisation des politiques budgétaires digne de ce nom et de relancer la réforme des Institutions.

Tel est en tous cas l'enjeu principal : l'Union européenne sera-t-elle le cadre prestigieux de la marginalisation tranquille du vieux continent du XXI^e siècle ? Sera-t-elle au contraire l'instrument de l'insertion d'une Europe dynamique dans un monde qui devra, sous peine de se détruire, accepter simultanément la multipolarité et la multi latéralité, le droit de chacun à la différence et le devoir commun d'action collective ?

M. BOURLANGE : Intervention à l'atelier

Merci à Madame la Présidente. Je suis évidemment entièrement d'accord avec ce que le Président Chang (?) vient de dire et je crois qu'il exprime une pensée très largement répandue dans l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne.

Simplement, le sujet qui nous est assigné, c'est l'Europe vue de la part des nouveaux membres. Ici j'ai une difficulté puisque je suis français et que donc je suis un ancien membre. C'est pourquoi je me proposerai d'étudier avec vous l'inverse, c'est-à-dire les nouveaux membres vus de l'Union Européenne. C'est donc là-dessus que je vais dire quelques mots.

Ce qu'il faut, je crois, bien mesurer si l'on veut comprendre ce qu'est l'Union Européenne aujourd'hui, c'est qu'elle n'est pas le fruit d'une seule Europe, l'Europe communautaire qui s'est fondée dans les conditions décrites par Monsieur BERTOUIN, mais qu'elle est l'association de trois Europe :

- l'Europe communautaire, l'Europe des six pays autour de la France et de l'Allemagne, qui s'est créée dans les années 1950,
- l'Europe issue de la zone de libre échange constituée par le Royaume Uni pour concurrencer l'Europe communautaire mais qui a été peu à peu absorbée dans l'Union Européenne,
- les anciens pays socialistes qui étaient réunis pour beaucoup d'entre eux au sein du COMECON, c'est-à-dire l'organisation économique des pays socialistes liés à l'Union Soviétique.

La question qui est posée est donc de savoir comment ces trois Europe peuvent trouver un dénominateur commun. C'est cela la question aujourd'hui en Europe.

Je vais maintenant, si vous le voulez, détailler les caractéristiques de chacune de ces trois Europe et je vais commencer par la matrice, c'est-à-dire l'Europe communautaire, l'Europe du Marché Commun.

Comment s'est-elle constituée ? Autour de quelles frontières ? C'est très simple. Trois critères ont dominé l'affaire.

Premier critère : c'était des pays qui étaient tous des démocraties pluralistes.

Ce qui excluait les dictatures, notamment les dictatures de droite. Je pense à l'Espagne du Général FRANCO, au Portugal et, pendant un certain moment, à la Grèce, la Grèce des colonels. Et ce qui excluait les pays de parti unique qui étaient dans la mouvance de l'Union Soviétique ou, dans le cas de la Slovénie, de la Fédération Yougoslave.

Nous avons donc un premier critère qui était très simple.

Le second critère, c'était la solidarité avec les Etats-Unis. Il n'y avait aucun Etat neutre, tous les Etats étaient face à l'Union Soviétique alliés des Etats-Unis.

Le troisième critère, le plus intéressant à long terme, c'est que c'était des pays qui acceptaient une mise en commun supra nationale d'un certain nombre de leurs compétences d'Etat.

On voit bien que sur ce troisième critère s'est créée une barrière entre les pays continentaux autour de la France, l'Allemagne, le Benelux, l'Italie, et les pays insulaires ou périphériques comme l'Angleterre, la Suède, etc., qui se sont organisés en zone de libre échange avec une ambition strictement économique.

Voilà quelles sont les trois caractéristiques originelles de l'Europe du Marché Commun, de l'Europe des années 1950.

La deuxième Europe, celle qui s'est constituée à partir de la zone européenne de libre échange créée par les Britanniques pratiquement au même moment que le Marché commun, était composée de pays qui avaient trois caractéristiques.

Ils étaient politiquement neutres, extérieurs au conflit Est / Ouest, comme l'Autriche ou la Suède.

Ils étaient très attachés au Royaume Uni pour certains d'entre eux, comme le Portugal ou la Grèce.

Ils étaient tous, soit par choix soit par nécessité, partisans d'une Europe minimaliste, sans partage des souverainetés et réduite à une zone de libre échange économique.

Ce sont ces pays qui, peu à peu, à partir du moment où le Royaume Uni est entré, ont rejoint l'Union Européenne et en font désormais partie pour l'essentiel.

La troisième catégorie d'Etats, ce sont précisément les nouveaux adhérents et ils sont issus du système soviétique ou du système titiste, pour l'essentiel – je mets à part la Slovénie – du système socialiste soviétique.

Ce qui caractérise aujourd'hui ces Etats, c'est une culture marquée par trois choses.

Un atlantisme, un pro américanisme plus grand que dans la partie occidentale franco-allemande de l'Europe. On comprend bien pourquoi : par hostilité et par crainte de l'ex-Union Soviétique.

Un attachement beaucoup plus grand que dans la partie Ouest de l'Europe au libéralisme économique qui s'explique par le rejet des disciplines socialistes soviétiques traditionnelles et par la nécessité d'avoir un taux de croissance élevé et de rattraper l'Europe de l'Ouest.

Le troisième élément s'explique aussi par l'ancienne présence soviétique est un attachement très fort, sans doute plus fort qu'à l'Ouest, Royaume Uni excepté, à la souveraineté nationale.

Dans ce cadre, ces nouveaux adhérents sont très sincèrement et très profondément décidés à participer à l'Union Européenne.

Nous sommes, me semble-t-il, en présence de deux scénarios. Il s'agit de trouver le point d'équilibre entre ces trois ensembles que j'ai décrits.

Je vais décrire chacun de ces scénarios.

Le premier est celui d'une Europe minimale. Non pas d'une Europe inexistante mais d'une

Europe minimale centrée sur l'organisation économique et très prudente sur le plan politique.

Le second est celui d'une Europe plus ambitieuse, plus intégrée, plus politique.

Regardons chacun de ces scénarios.

Le premier supposerait une Europe qui soit assez libérale économiquement, qui soit inexistante politiquement ou en tous cas, très proche des Etats-Unis, et qui, sur le plan institutionnel, serait relativement prudente et attachée à un maintien strict de la souveraineté des Etats. C'est globalement la ligne incarnée par Tony BLAIR.

Ce scénario repose sur deux choses. Premièrement, une relative convergence entre l'Europe issue de la zone de libre échange et les pays d'Europe Centrale et Orientale qui ont rejoint l'Union Européenne. Les uns et les autres étant donc libéraux, souverainistes, atlantistes.

Le deuxième point qui explique la force de ce scénario, c'est le décalage de croissance entre ces deux Europe, l'Europe ex-soviétique et l'Europe britannique, taux de croissance particulièrement élevé, dynamisme économique plus grand qui contraste avec les difficultés économiques de l'Europe des Six et notamment, de la France et de l'Allemagne.

Donc, nous avons à l'appui de ce scénario d'une part une convergence idéologique possible de l'Europe de l'ex-zone de libre échange et de l'Europe de l'ex-COMECON, et nous avons d'autre part un dynamisme économique qui, effectivement, fragilise le noyau initial de l'Union Européenne.

L'autre scénario, celui d'une Europe ambitieuse, n'en a pas moins lui aussi des chances sérieuses de se réaliser. Il a des atouts qui ne sont pas très visibles aujourd'hui mais qui sont très réels. J'en distinguerai trois.

Sur le plan économique, il me semble que les pays du Marché Commun, de la première Europe, l'Europe des Six, sont en train de faire des réformes, plus ou moins rapidement, plus rapidement en Allemagne qu'en France, mais des réformes qui devraient leur permettre de retrouver une croissance un peu plus forte. Mais là, il y a encore du travail.

Sur le plan économique toujours, les nouveaux pays accèdent à la prospérité et auront sans doute la tentation ou la volonté d'avoir un système de solidarité sociale en complément de leur modèle économique libéral. Je pense qu'on doit aller, sur ce plan, vers une convergence progressive entre ces trois Europe.

La deuxième évolution qui me paraît intéressante à relever concerne la dérive des relations euro américaines. Parce que l'atlantisme très rigoureux de Tony BLAIR ou d'un certain nombre de pays comme la Pologne, appartient à mon avis en partie à un monde qui n'est plus tout à fait le nôtre, car les Etats-Unis s'intéressent de moins en moins à l'Europe et s'intéresseront de moins en moins à l'Europe. L'Europe a été un enjeu central de la politique américaine pendant la Guerre Froide. Aujourd'hui, elle n'est plus un enjeu central. Les Américains s'intéressent à vous, Chinois, ils s'intéressent au Pacifique et ils s'intéressent au Moyen Orient. Si bien que sans qu'il y ait nécessairement animosité croissante entre les Américains et les Européens, les Européens seront inévitablement conduits à « marcher tout seuls », ils seront, de bon gré ou de mauvais gré, émancipés. Ils seront conduits à s'émanciper et cette différence entre les trois Europe devrait s'estomper, s'affaiblir.

La troisième raison pour laquelle le scénario d'une Europe ambitieuse n'est pas absurde repose sur les limites de ce qu'on appelle l'Europe intergouvernementale, c'est-à-dire l'Europe non fédérale qui repose simplement sur des mécanismes de coopération entre les gouvernements mais exclue une véritable logique fédérale et supranationale, pour dire brièvement la chose, l'Europe telle qu'elle a toujours été défendue par les Britanniques.

Ce modèle rencontre des limites. Il rencontre des limites parce qu'il ne peut pas fonctionner dans une Europe à 25. L'unanimité dans une Europe à 25, c'est impossible. Donc si l'on veut quelque chose d'efficace, on est obligé d'aller vers une Europe institutionnellement plus intégrée. Or, les pays d'Europe Centrale et Orientale ont intérêt à avoir une Europe relativement active, notamment en matière de solidarité régionale. Il est important pour les pays d'Europe Centrale et Orientale, qui ont beaucoup de retard à rattraper, de pouvoir bénéficier de la solidarité, même limitée, des Etats plus riches qu'eux. Or, pour que cette solidarité existe, il est essentiel d'avoir un système institutionnel fort.

C'est ce qu'on a vu par exemple il y a quelques mois lors des discussions sur les perspectives financières où Monsieur BLAIR a été coupé des représentants de l'Europe Centrale et Orientale qui au contraire se sont trouvés plus proches des Allemands, des Belges, des Luxembourgeois et des Français.

Je conclus en disant que je ne sais pas lequel de ces deux scénarios, l'Europe minimale ou l'Europe ambitieuse, prévaudra mais j'attire votre attention sur le fait que c'est à la lumière de cette grille d'analyse qu'on doit, me semble-t-il, observer et apprécier ce qui se passe au sein de l'Union Européenne, la querelle institutionnelle, la querelle budgétaire et le conflit sur la guerre d'Irak. Sur la guerre d'Irak, on voit bien les proaméricains et les indépendants des Américains ; sur la querelle budgétaire, on voit bien ceux qui sont favorables à un budget de solidarité avec l'Europe Centrale et Orientale et ceux qui sont plus réticents ; sur le plan Atlantique, on voit bien comment se sont situés les gens sur la guerre d'Irak.

Mais il y a, sinon une contradiction, du moins un paradoxe dans les propos que je viens de tenir. Car, si vous m'avez bien suivi, je vous ai expliqué que ce qui se jouait en Europe, c'était la capacité de la vieille Europe à promouvoir son modèle d'intégration politique par rapport à l'Europe issue de la zone de libre échange et à l'Europe issue du COMECON. Je vous ai montré que la clé de l'affaire était effectivement une solidarité à créer, à développer, entre les nouveaux venus d'Europe Centrale et Orientale et les fondateurs du Marché Commun en 1950.

Mais, me direz-vous, c'est quand même la France, qui appartient à l'Europe des Six, qui a été à l'origine de la crise institutionnelle en disant non au référendum sur les institutions. Il y a donc, dans mon discours, l'apparence d'une contradiction.

En fait, je crois que cette contradiction n'est qu'un paradoxe car en réalité, les Français n'ont pas dit non à l'Europe sur le plan institutionnelle, dans le débat, cela n'a pas joué un rôle important. Les Français – et c'est très grave d'ailleurs – ont dit non à un modèle qu'ils estimaient trop libéral et trop favorable à la globalisation. Là, il est clair que les Français ont un problème à régler. Les Allemands font des réformes économiques, les Allemands acceptent les logiques de la globalisation, la France a manifestement, pour des raisons qu'il faudrait expliquer, beaucoup plus de mal à accepter ces réformes économiques. Là, à mon avis, est la clé de l'évolution ultérieure de l'Union Européenne. Si la France ne parvient pas à balayer devant sa porte, ce scénario pour une Europe ambitieuse ne verra pas le jour. Si la France réussit à balayer devant sa porte, à évoluer économiquement, socialement et culturellement, alors le scénario de l'Europe ambitieuse aura ses chances.

Voilà la façon dont je voulais conclure.

Juste quelques mots sur le problème de l'appartenance des pays d'Europe Centrale et Orientale à l'ensemble européen. Je crois qu'il serait tout à fait abusif de déduire du fait que la partie orientale de l'Europe qui a été sous contrôle politique de l'Union Soviétique ne fasse pas partie de l'Europe. C'est ce que Milan KUNDERA a appelé « l'Europe kidnappée ». Je pense qu'il faut être très net là-dessus.

Je crois qu'il faut se représenter l'Europe comme un ensemble de cercles ; plus ils sont éloignés du centre, moins l'identité est forte. Mais en même temps, il n'y a pas de rupture nette entre ce qui est européen et ce qui ne l'est pas.

Vous avez un premier cercle dans l'Europe périphérique, qui fait d'ailleurs que c'est historiquement ce qu'on avait demandé au début comme élargissement, qui était ce qu'on peut nommer « les pays du cercle des Habsbourg », c'est-à-dire ceux qui avaient été contrôlés par l'administration autrichienne : d'abord la Slovénie, la Bohême Moravie c'est-à-dire la République Tchéque et la Slovaquie, la Hongrie et la partie sud de la Pologne avec Cracovie, qui avait été, après le partage de la Pologne, remise à l'administration autrichienne.

Vous avez donc là des gens qui ont vécu pendant des siècles dans une atmosphère extrêmement pesante, une atmosphère culturelle, historique et géographique très fortement européenne.

Si on essaie d'être un peu plus rigoureux, il faut se poser deux questions : « Comment définir l'identité l'Europe ? » et « Faut-il définir l'identité de l'Union Européenne comme identique à celle de l'Europe ? ». Ce n'est pas évident.

Parlons de ce qui définit l'Europe. Je pense qu'il y a trois plans sur lesquels on peut se situer : le plan géographique, le plan historique et le plan culturel. Ce qu'on verra c'est qu'un de ces trois critères n'est pas parfaitement satisfaisant.

Sur le plan géographique, on voit bien qu'il y a une frontière européenne à l'Ouest (Océan Atlantique) et au Nord (Pôle Nord). Mais en réalité, il n'y a pas de frontière à l'Est. L'écrivain français Paul VALÉRY décrivait l'Europe comme « ce petit cap de l'Asie ». Et il n'y a pas de frontière au Sud. La Méditerranée n'est pas une frontière géographique. C'est une mer fermée et une mer fermée n'est pas une frontière. La preuve, l'Empire romain s'était construit sur les deux rives de la Méditerranée.

On a donc des éléments partiels d'identification par la géographie.

Par l'histoire, nous avons des choses plus précises. L'histoire c'est : l'Europe se construit sur la chute de l'Empire romain. On voit bien que vers le V^e siècle après Jésus Christ, les centres de décision émigrent de l'Italie vers le Nord, se trouvent quelque part autour de Paris, Soissons, Aix-la-Chapelle, dans ce qui est actuellement le Nord de la France, la Belgique et l'Allemagne. On a donc quelque chose qui quitte la Méditerranée pour s'installer au cœur du continent.

On a surtout une frontière qui s'établit durement sur le plan politique avec l'invasion arabe - qui est aussi une frontière religieuse - qui là, transforme la Méditerranée en une véritable frontière. Nous n'avons toujours rien de bien précis à l'Est.

Le troisième élément est l'élément culturel. Il est très lié à la religion, très lié au christianisme. Attention, je ne veux pas dire qu'il faut être chrétien pour être européen. Ce que je dis, c'est que la façon dont le christianisme s'est développé historiquement - à partir de Saint Augustin, à partir du IV^e et V^e siècle après Jésus Christ, il y a donc 1500 ans - a très fortement conditionné un certain type d'organisation du pouvoir religieux, du pouvoir politique et du pouvoir intellectuel dans un certain nombre de pays.

Essayons de regarder rapidement ce qu'est cette réalité religieuse. Je crois que c'est simple. Ce qu'a introduit le christianisme, c'est la laïcité, c'est-à-dire la séparation entre le pouvoir politique, le pouvoir religieux et le pouvoir intellectuel. Une autonomie du politique, une autonomie du religieux et une autonomie du culturel c'est-à-dire de l'aventure rationaliste. Cela a donné la culture moderne. Je ne développerai pas mais dès le XI^e siècle, l'Europe est le seul lieu où vous avez une lutte entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique, en Allemagne par exemple. C'est le signe que ces pouvoirs existent de façon indépendante même s'ils entrent en lutte l'un avec l'autre. Cet héritage, historiquement, est très important. J'aurais tendance à dire qu'être Européen, c'est (?) quelqu'un qui appartient à une culture, qui sépare, comme le Président Chang l'a dit en évoquant la laïcité, ces trois ordres : l'ordre de la foi religieuse, l'ordre de l'aventure rationaliste et l'ordre du pouvoir politique. C'est cela la véritable identité européenne.

Là, vous voyez ce que cela donne comme frontières, historiquement. Cela donne la frontière Sud par rapport au monde musulman qui est dominé par la Charia, c'est-à-dire par l'unité de la loi. Très curieusement, malgré la Grèce, cela montre que nous avons à l'Est une Europe difficile parce que la religion catholique orthodoxe est beaucoup moins attachée à l'autonomie du pouvoir politique par rapport au pouvoir religieux que le reste comme on le voit en Serbie, un peu en Grèce, en Russie et dans la partie orientale de l'Ukraine. On ne va pas dire qu'ils sont hors d'Europe mais on sent bien que cette séparation constitutive du politique, de l'intellectuel et du religieux fonctionne moins bien.

La conclusion, qui est une question, est : est-ce que l'Union Européenne doit voir ses frontières coïncider avec cette Europe historique telle qu'elle s'est constituée à travers les siècles ? Est-ce que vous considérez, est-ce que nous considérons que pour être membre de l'Union Européenne, il faut avoir vécu depuis 1000 ans ou 1300 ans cette histoire ? Là, vous excluez la Turquie. Vous dites que la Turquie n'a pas sa place en Europe parce qu'elle a une autre histoire. Ou est-ce que vous considérez que ce qui compte, c'est le résultat, c'est-à-dire les valeurs telles qu'on les pratique aujourd'hui ? A ce moment là, l'Union Européenne ne se définit plus par sa géographie ou par son histoire mais elle se définit par la communauté de valeurs et, comme l'a dit le Président Chang, notamment par l'idée de laïcité. Vous admettez des Etats musulmans, bien qu'ils n'aient pas la même histoire que vous, Français,

Allemands ou Autrichiens, vous les admettez dans la mesure où ils acceptent l'idée de laïcité, l'idée de séparation du pouvoir religieux et du pouvoir politique. Vous admettez alors la Turquie mais vous avez un problème identitaire majeur, c'est qu'en vérité l'Europe tend alors vers une extension indéfinie de ses frontières. En fait, elle n'a pas de frontière, elle a simplement un horizon, un horizon qui devient de plus en plus large au fur et à mesure qu'elle-même s'élargit.

C'est le grand débat qui est posé aujourd'hui à travers la question de la candidature turque. Est-ce que l'Europe est une réalité historique, géographique et culturelle, formée par le passé, ou est-ce que l'Europe est une communauté de valeurs qui a vocation à réunir tous ceux qui se réclament de ces mêmes valeurs et qui tend donc, à la limite, à être une communauté universelle ?



Auteur: Jean Louis Bourlanges



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>